



BAIL-MAURICIE  
BUREAU D'AIDE ET D'INFORMATION  
SUR LE LOGEMENT ADAPTÉ  
RÉGION MAURICIE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

Gel du Programme d'adaptation de domicile (PAD): un recul majeur pour les personnes handicapées en Mauricie

Trois-Rivières, le 8 avril 2025 – La suspension du programme d'adaptation de domicile (PAD) en novembre 2024 fait en sorte que l'analyse des demandes en attente se fait en fonction des ressources financières disponibles et la Société d'Habitation du Québec (SHQ) n'accepte plus aucune demande d'inscription au programme depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Le gel du Programme d'adaptation de domicile par le gouvernement du Québec suscite l'indignation de la clientèle visée et de nombreux organismes concernés. Cette décision met en péril l'autonomie, la sécurité et la dignité de nombreuses personnes handicapées qui souhaitent simplement vivre chez elles dans des conditions adéquates. Un exemple parmi tant d'autres « *Le Bureau d'Aide et d'Information sur le Logement adapté – région Mauricie (Bail-Mauricie) est un organisme communautaire qui œuvre à favoriser l'autonomie et l'intégration des personnes ayant des limitations fonctionnelles en faisant la promotion et le développement du concept d'accessibilité universelle. L'organisme est récemment venu en aide à une dame qui a fait installer une rampe d'accès à l'automne 2024 pour un montant de 12 000 \$ avec l'espoir d'être remboursée par le programme PAD dans les deux mois suivants. Malheureusement, la subvention n'a pas encore été versée et cette situation occasionne pour la personne d'importantes difficultés financières et de stress* ».

Le PAD est un programme essentiel qui permet aux personnes vivant avec un handicap d'adapter leur logement à leurs besoins. L'arrêt soudain de ce soutien compromet gravement leur maintien à domicile ainsi que leur autonomie et risque de forcer plusieurs d'entre elles à se tourner vers des ressources d'hébergement institutionnel ne répondant pas à leur besoin ou déjà débordées. En Mauricie, les logements adaptés sont extrêmement rares, le Bail Mauricie en trouve en moyenne seulement deux par année. Cette crise du logement va donc s'accroître. En quelques années, la proportion de la population québécoise habitant un ménage privé et vivant avec une incapacité est passée de 16% à 21%. Ce groupe inclut les personnes atteintes d'un handicap intellectuel ou physique et continuera de croître.

Le gel du PAD est non seulement une atteinte aux droits fondamentaux des personnes handicapées, mais aussi un non-sens économique. Soutenir les gens à domicile coûte bien moins cher à l'État que de les institutionnaliser.

**Regroupement d'organismes de promotion pour personnes handicapées - région Mauricie**  
1322, rue Ste-Julie, bureau 37, Trois-Rivières (Québec) G9A 1Y6  
Téléphone : 819-244-3982 – Courriel : [steve.leblanc@ropphmauricie.ca](mailto:steve.leblanc@ropphmauricie.ca) – site internet :  
[www.ropphmauricie.net](http://www.ropphmauricie.net)

Les conséquences de cette coupure sont immédiates : travaux d'adaptation reportés indéfiniment, projets de vie suspendus, perte d'indépendance, détresse psychologique pour les bénéficiaires et leurs proches. Cette décision frappe les plus vulnérables et va à l'encontre des principes d'inclusion et d'équité défendus par le Québec.

Nous demandons au gouvernement du Québec qu'il rétablisse immédiatement le financement du Programme d'adaptation de domicile et s'engage à protéger les programmes d'aide au maintien à domicile, particulièrement dans un contexte de vieillissement de la population et de pénurie de places en hébergement.

Les personnes handicapées ont droit à une vie digne, autonome et inclusive. Le gouvernement doit revenir sur sa décision.

– 30 –

Steve Leblanc  
ROP Mauricie  
Directeur  
819 244 3982

Francois Dubois  
Bail Mauricie  
Président  
819-371-5517

Selon une étude publiée en novembre 2024 par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), le Québec investirait moins que d'autres provinces canadiennes en matière de soutien à domicile. L'étude indique que les investissements actuels s'élèvent à environ 3 milliards de dollars par an, ce qui est insuffisant pour répondre aux besoins croissants de la population vieillissante. L'IRIS estime qu'un financement annuel compris entre 7 et 11 milliards de dollars serait nécessaire pour combler ces besoins.